

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **13 (1868)**

Heft (2): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 28 Janvier 1868.

Supplément au n° 2 de la Revue.

SOMMAIRE. — Amélioration de la race chevaline suisse. — Réclamations des cantons de Berne et de Bâle-Ville au sujet de la fourniture d'affûts à l'ordonnance fédérale pour canons de 12 liv. à chargement par la culasse.

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE SUISSE.

Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 22 novembre 1867.

Tit.,

Il y a bientôt six ans que la question de l'amélioration de la race chevaline a été soulevée chez nous. Le président de la Société suisse des agronomes, à laquelle a succédé plus tard la Société suisse d'agriculture, nous a adressé, le 22 janvier 1862, la demande tendant « à ce qu'une commission d'experts fût chargée d'examiner et de préavisier la question de savoir de quelle manière l'amélioration de la race chevaline pourrait être encouragée en Suisse. »

La dite société partait de l'opinion que la question soulevée était d'une importance majeure au point de vue de l'économie nationale et politique. Elle prétendait que l'éducation des chevaux qui se pratiquait jadis sur une échelle assez étendue dans plusieurs cantons, avait diminué dans les derniers temps, ce qu'elle attribuait en partie à l'extension de l'industrie laitière du pays, en partie à la concurrence de l'étranger. Dans son opinion, l'augmentation des fromageries provient de ce que leur rendement est supérieur à celui de l'éducation des chevaux, laquelle est plus exposée à des chances de pertes. L'extension de l'industrie fromagère a pour effet de diminuer le nombre des chevaux reproducteurs et de ralentir les soins que l'on voue à leur éducation, tandis que, d'un autre côté, les efforts que l'on fait à l'étranger en vue de l'amélioration de la race, ont pour résultat que les chevaux suisses sont moins recherchés. Les étran-